



## **INFORMATION MUNICIPALE NO 4-2008 AVANCEMENT DE LA MODIFICATION DU «PPA LES CABLERIES»**

---

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

### **Historique**

Le «PPA Les Câbleries» a été adopté le 15 juillet 2005 par le Département. C'est en octobre 2006, qu'un promoteur et un bureau d'architectes ont présenté à la Municipalité un projet pour la création d'un bâtiment multifonctionnel (COOP, Pronto, bureaux, appartements et station d'essence) sur le site du «PPA Les Câbleries». Ce dernier nécessitait une modification du PPA, essentiellement en raison de la volumétrie du bâtiment. Les démarches ont été entreprises dans ce sens auprès des Services cantonaux concernés, dès février 2007.

Lors de la séance publique «Objectifs de la Municipalité 2006-2011» du 6 décembre 2006, au Verger, ce projet initial a été présenté à la population.

Au fil du temps, la construction d'une caserne des pompiers est venue se greffer sur les plans.

Ce ne sont pas moins de 13 séances (et ce chiffre n'est pas exhaustif) qui ont eu lieu dans le courant 2007, tant avec le promoteur, les architectes et les Services cantonaux, sans compter l'épaisse correspondance, les échanges de mail et de téléphones. Dans la plupart de ces rencontres, M. André Marendaz a secondé la Municipalité en sa qualité de Député, de représentant de l'ARGdV et d'ancien municipal en charge du dossier «PPA Les Câbleries». La Municipalité profite de ces lignes pour lui témoigner toute sa reconnaissance pour sa précieuse collaboration et son soutien.

Durant cette année, ce projet a également été présenté, une première fois, à nos voisins de Penthaz-Daillens, Lussery-Villars et Cossonay.

Un autre événement, qu'il a fallu intégrer, au projet est venu s'immiscer : l'arrivée de Planzer, fait qui n'était pas du tout prévu lors de l'élaboration du projet.

### **Année 2008**

L'année a démarré sur les chapeaux de roue avec de nombreuses séances de coordination entre toutes les parties concernées, y compris certains Services du canton.

En janvier, la Municipalité reçoit un courrier de la Municipalité de Cossonay qui émet des réserves quant aux places de parc réalisables; elle relève que les propriétaires concernés ne sont pas au courant du projet !!! et précise que l'évolution urbanistique du site de Cossonay-Gare est d'importance régionale en regard de la plateforme de transports qu'il constitue. Lors des discussions relatives aux places de parc et des intentions d'extension que nous avons présentées à la Municipalité de Cossonay, un accord de principe avait été admis

En février, l'examen préalable a été adressé au SDT et aux CFF.

A cette même époque, lors d'une séance réunissant le SM, le SDT, le SELT, les CFF, l'urbaniste, M. Marendaz et une délégation de la Municipalité, les Services cantonaux ont demandé à la Municipalité d'englober dans la modification du PPA, tout ce qui implique la gare et ses environs, que ce soit les accès, les bus, les places de parc, le cheminement piétonnier, etc. La Municipalité s'est engagée à établir un schéma directeur de la gare, en parallèle à la modification du PPA mais ce sans associer cette nouvelle exigence au projet déjà bien avancé, ceci dans l'idée de ne pas encore reporter le projet initial. Un accord de principe a été donné par ces Services.

Entre mars et mai, une nouvelle présentation a été faite aux quatre communes voisines, ainsi qu'aux grandes entreprises, telles que Venoge Parc, Planzer, Provimi-Kliba.

### **En mai, les ennuis commencent...**

Le SDT informe la Municipalité qu'il a bien reçu les déterminations des CFF, mais qu'en raison d'une surcharge de travail, la synthèse ne pourra pas être réalisée dans les délais...

En juin, le SDT informe la Municipalité qu'il est en possession de tous les préavis des Services consultés et que la procédure est impossible telle que présentée. Le SDT demande une prise de position de Messieurs les Conseillers Mermoud et Marthaler.

Un complément de rapport, établi par l'urbaniste, est alors adressé au SDT.

Il faut savoir que, pour le promoteur et ses partenaires, le 30 juin était l'ultime délai pour connaître les déterminations du canton, faute de quoi, le projet serait abandonné.

A la lecture du rapport de l'examen préalable du SDT, c'est comme si un cyclone s'était abattu en balayant deux ans de travail, tant pour la Municipalité, que pour le promoteur et toutes les parties impliquées dans ce projet. Le moral est au plus bas. Le SDT relève le manque de coordination en amont du projet ! et exige – pour la suite de la démarche que la Municipalité de Cossonay soit impliquée dans les choix à opérer car, en effet, le «PPA Les Câbleries» s'étend à son territoire et toute la modification de la partie Sud du périmètre a un effet sur l'ensemble.

La Municipalité s'est alors empressée de joindre M. le Conseiller d'Etat Mermoud par téléphone, puis par mail, en lui expliquant les enjeux de ce projet. De même, M. Marendaz a profité d'une rencontre au Grand Conseil pour l'aborder et lui faire part de ces graves problèmes.

Finalement, les diverses interventions ont abouti à une séance, convoquée par le SDT, représenté par le chef de Service, M. Martinet. Cette rencontre a eu lieu le 9 juillet à Penthalaz, en présence de 22 personnes. A la demande de la Municipalité, M. le Préfet Marc-Etienne Piot était présent, de même que M. Marendaz.

L'essentiel de cette réunion était orienté sur le résultat de l'examen préalable et les principaux points traités étaient les suivants :

- Interface de la gare de Cossonay – réflexion régionale
- Besoins liés au P+R
- Gare routière
- Accès piétonniers
- Capacité du giratoire
- Programme lié au projet et stationnement
- Application liée au PAC Venoge

Puis nous avons abordé la définition d'un programme pour la suite de la démarche et de la procédure de modification du PPA. Séance qui, soit dit en passant, a duré plus de 3 heures.

Néanmoins, bien que difficile sur de nombreux points, elle a été bénéfique et certains de ces derniers ont pu être mieux compris et même certaines décisions ont été immédiates. On ne peut que regretter qu'une telle séance, réunissant toutes les parties, n'ait pas eu lieu plus tôt.

A l'heure où ces lignes sont écrites, l'urbaniste, l'architecte et les ingénieurs planchent sur les modifications, sur l'élaboration des documents complémentaires à fournir et sur l'étude complémentaire de la capacité du giratoire (avec l'arrivée de Planzer) exigés par le SDT.

Quant à la Municipalité, elle s'est réengagée pour une étude plus globale du quartier de Cossonay-Gare (schéma directeur).

Le promoteur et les propriétaires du terrain, ainsi que le maître de l'ouvrage sont arrivés à un accord pour le prolongement du délai.

Enfin et en ce qui concerne nos voisins de Cossonay, et grâce à l'intervention de Monsieur le Préfet, il a été décidé de ne pas les impliquer dans toutes les séances, étant donné que la modification du PPA ne touche pas proprement dit leur territoire mais, dès que tous les acteurs auront terminé leurs travaux, ils seront consultés.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 18 août 2008

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La syndique :

I. Hautier



La secrétaire

S. Monnier